



© source Pixabay

**ÉTABLISSEMENTS  
SOCIAUX ET  
MÉDICO-SOCIAUX**



## VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE ?

- ▶ **Mobilisez l'aide à la construction** de bâtiments à énergie positive (BEPOS) et biosourcés
- ▶ **Aide financière:**
  - Jusqu'à **60 000 €** pour la programmation et les études (conception, ingénierie écologique)
  - Jusqu'à **200 000 €** pour les travaux
- ▶ Jusqu'à **60 000 €** de bonus pour la production d'énergie renouvelable
- ▶ Jusqu'à **20 000 €** de bonus sur l'approche environnementale (gestion de l'eau - végétalisation - biodiversité)
- ▶ Accompagnement technique des projets
- ▶ Valorisation du projet

Découvrez le programme Effilogis sur  
[www.affilogis.fr](http://www.affilogis.fr)

**CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS  
PUBLICS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX**

AIDE AUX PROJETS 2021

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

## L'AIDE

L'aide s'adresse aux Etablissements publics et privés sociaux et médico-sociaux du domaine de l'action sociale pour les personnes âgées, le handicap et l'enfance (EHPA, EHPAD, foyers, résidences, accueil de jour, hébergement de personnes handicapées, maisons d'enfants, hébergements d'urgence), à but non lucratif et habilités à l'aide sociale pour 100% de leur capacité d'accueil. Les opérations éligibles concernent les projets implantés en région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « PROGRAMMATION », « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- Pour déposer un projet en phase « PROGRAMMATION » : présentez la proposition d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage;
- Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre;
- Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique et des caractéristiques techniques du projet.



## CONDITIONS TECHNIQUES

- **Performance énergétique** : bâtiment à énergie positive selon les règles BEPOS Effinergie 2017\* disponibles sur le site de l'association Effinergie [www.effinergie.org](http://www.effinergie.org). Niveau E3 a minima (avec garde-fous sur Bbio et Cep) et production minimale d'énergies renouvelables.
- **Confort d'été** : justification d'un bon confort estival et fourniture d'une simulation thermique dynamique.
- **Carbone** : fourniture d'un calcul carbone complet selon le référentiel E+C-.
- **Qualité de l'air intérieur** : ventilation double-flux exigée.
- **Matériaux biosourcés** : justification du niveau 3 du label national « Bâtiments biosourcés ».
- **Perméabilité à l'air** : obligation de mesure à réception des travaux avec niveau à respecter : Q4Pasurf < 0,6 m<sup>3</sup>/h.m<sup>2</sup>

## AIDES ATTRIBUÉES

- **Aide à la programmation** : subvention à hauteur de 50 % du coût de la programmation, plafonnée à **30 000 €** par opération.
- **Aide aux études (conception, ingénierie écologique)** : subvention à hauteur de 50 % du coût des études, plafonnée à **30 000 €** par opération.
- **Aide aux travaux** :

Objectifs du projet	Niveau énergétique E3	Niveau énergétique E4
<b>Matériaux biosourcés</b> (masse > 36kg/m <sup>2</sup> SDP)	<b>15 % des coûts retenus</b> Aide plafonnée à <b>150 000 €</b>	<b>20 % des coûts retenus</b> Aide plafonnée à <b>200 000 €</b>

### ► Bonifications d'aide :

- Énergies renouvelables
  - Géothermie : +20% d'aide
  - Bois énergie : +10% d'aide
  - Solaire thermique : +10 % d'aide
- Environnement
  - Gestion de l'eau-végétalisation-biodiversité : +10% d'aide
- Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

Les conditions détaillées sont disponibles sur : [www.effilogis.fr](http://www.effilogis.fr)

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique après expertise\*.

## CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Nous vous encourageons à déposer votre demande au plus tôt pour un examen rapide.

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**

### DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES :

Date limite de dépôt des dossiers

**31 décembre 2020** - Désignation des lauréats mai 2021

**9 avril 2021** - Désignation des lauréats en septembre 2021

**2 septembre 2021** - Désignation des lauréats en novembre 2021

**31 décembre 2021** - Désignation des lauréats début 2022

## POUR DÉPOSER UN PROJET

Le dossier de candidature peut être sollicité à l'adresse [effilogis@bourgognefranchecomte.fr](mailto:effilogis@bourgognefranchecomte.fr)

Il est à compléter par le candidat et à envoyer à l'adresse suivante :

**Madame la Présidente**  
**du Conseil régional Bourgogne-Franche- Comté**  
**Service Efficacité Énergétique et Bâtiment**  
**4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX**

\* Voir conditions détaillées des aides.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Pour constituer votre dossier, contactez :  
[effilogis@bourgognefranchecomte.fr](mailto:effilogis@bourgognefranchecomte.fr)

**Renseignements techniques :**

► Région Bourgogne-Franche-Comté - Tél. : **03 81 61 55 42**

► contact : Jean-Luc Krieger  
[jeanluc.krieger@bourgognefranchecomte.fr](mailto:jeanluc.krieger@bourgognefranchecomte.fr)

Effilogis est un programme inscrit dans le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, signé en octobre 2017 entre la Région, le Plan bâtiment national, l'État, l'Anah et l'ADEME.